



FICHE MEDICALE

Année scolaire /

ELEVE

Nom : Prénom : Classe :

Date de naissance : Lieu de naissance :

RESPONSABLE LEGAL

Nom : Prénom :

Adresse :

☎ : Portable Monsieur :

Portable Madame :

VACCINATIONS

Joindre à ce feuillet une photocopie des vaccinations obligatoires – A JOUR – (si non déjà fourni)

BCG, Tests Tuberculiques, DTP.

A chaque rappel, en adresser la photocopie au bureau de la vie scolaire.

SANTE

Nom du médecin traitant : ☎

Adresse :

Employeur du responsable de l'élève :

Adresse :

☎

Problèmes éventuels (allergies, maladies, accident, suivi psychologique...)

.....
.....

Traitement suivi

.....

Si votre enfant est atteint d'une maladie chronique nécessitant la prise de médicaments pendant le temps scolaire ou s'il est susceptible de prendre un traitement d'urgence, veuillez nous confier les médicaments avec l'ordonnance nominative datée et signée.

ASSURANCE

Les parents sont-ils assurés sociaux ? oui non

N° Sécurité Sociale : Adresse de la caisse

Complémentaire mutuelle ? oui non

Laquelle : N°



Autorisation des parents en cas d'urgence médicale

Je soussigné, Responsable légal de l'élève
Nom : Prénom :

autorise le Chef d'Etablissement ou son remplaçant à donner, en mon nom, lieu et place, toute autorisation nécessaire pour tout acte opératoire ou d'anesthésie qui serait décidé par le corps médical dans le cas où l'enfant serait victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide.

CAS PARTICULIER : important et indispensable

Handicap (vue, audition, malformation.....), allergie, contre-indication

.....
.....
.....
.....

N.B. : sous pli cacheté, vous pouvez donner à la responsable de la vie scolaire des renseignements jugés par vous confidentiels.

ACCIDENT

En cas d'accident, l'enfant est amené au poste de 1^{er} secours près du bureau de la vie scolaire. La personne, responsable de la vie scolaire, contacte la famille.

- En cas d'urgence, la personne appelle le SAMU puis les parents.
- En cas d'accident ne présentant pas à priori d'urgence, la personne appelle les parents. Si les parents ne sont pas joignables, la personne compose le 15 où le médecin du SAMU lui indique la marche à suivre.

Il est rappelé qu'aucun enfant ne peut être transporté dans un véhicule de l'établissement ou personnel.

- En cas d'hospitalisation en urgence, la famille devra se rendre aux urgences du centre hospitalier de Compiègne pour récupérer leur enfant (et le ramener éventuellement à l'Institut si le médecin l'autorise à reprendre sa scolarité).

« Bon pour pouvoir »

Date et Signature du père ou responsable légal de l'enfant

Date et Signature de la mère